



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.251/L.1  
18 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ AD HOC PLÉNIER DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE POUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS  
DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE  
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

New York, 16-20 septembre 1996

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ AD HOC PLÉNIER DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS  
DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES  
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE  
DANS LES ANNÉES 90

### I. INTRODUCTION

Rapporteur : M. Dušan ROVENSKÝ (République tchèque)

1. Dans sa résolution 50/160 A du 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc était le mécanisme le plus approprié pour préparer l'examen à mi-parcours, en 1996, de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, comme prévu dans l'annexe de la résolution 46/151 du 18 décembre 1991. Comme suite à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale et à l'issue de la session d'organisation du Comité ad hoc plénier, tenue le 20 juin 1996, le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a mené ses travaux du 16 au 20 septembre 1996.
2. Il convient de rappeler qu'afin d'effectuer cet examen, le Comité ad hoc avait décidé, à sa session d'organisation, de recommander à l'Assemblée générale à sa cinquantième session que le Comité se réunisse au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée. À cet effet, le Comité ad hoc avait également recommandé que son mandat pour la période indiquée au paragraphe 6 de la résolution 50/160 de l'Assemblée générale soit prorogé.
3. Il convient de rappeler également qu'à sa session d'organisation, le Comité ad hoc avait décidé de créer deux groupes de travail. Le Groupe de travail I devait se charger de l'évaluation des efforts nationaux sur la base des informations pertinentes communiquées par les pays d'Afrique et le Groupe de

travail II des solutions apportées par la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et les mesures nécessaires pour accélérer et améliorer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture et durée de la session

4. Du 16 au 20 septembre 1996, le Comité ad hoc a procédé, au Siège de l'ONU à New York, à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il a tenu \_\_\_\_ séances (1re à \_\_\_\_ séances) et un certain nombre de réunions officieuses.

5. M. Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, a ouvert et présidé la session, et a prononcé une allocution d'ouverture.

6. À la première séance, le Secrétaire général de l'ONU a également pris la parole devant le Comité ad hoc plénier, de même que le Coordonnateur spécial pour le développement économique et social.

7. À la même séance, les représentants des pays suivants ont aussi fait des déclarations : Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés, à savoir Bulgarie, Chypre, Estonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque et Slovaquie), Namibie, Ouganda et Côte d'Ivoire.

8. À la 2e séance, le 16 septembre 1996, le Comité ad hoc a entendu les représentants des pays suivants : Égypte, Sénégal, Burkina Faso, Chine, Pakistan, Norvège, Zimbabwe, Tunisie, Guinée, Afrique du Sud et Indonésie.

9. À la même séance, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration.

10. À la même séance, le porte-parole des organisations non gouvernementales a fait une déclaration.

11. Toujours à la même séance, l'observateur de la Coalition mondiale pour l'Afrique a également fait une déclaration.

12. À la 3e séance, le 17 septembre 1996, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Costa Rica (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Nigéria, Inde, Malte, Madagascar, Niger, Guyana, Fédération de Russie, Canada, Japon, Algérie, États-Unis, Ghana, Jamaïque, Mali, Éthiopie, Brésil, Gambie et Malaisie.

13. À la même séance, , le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a fait une déclaration.

B. Participation

14. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

15. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs :

Banque africaine de développement et Organisation de l'unité africaine.

La Coalition mondiale pour l'Afrique y a également participé en qualité d'observateur.

16. Les entités ci-après du système des Nations Unies étaient représentées : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

17. Les organisations non gouvernementales ci-après ont assisté à la session en qualité d'observateurs :

Association du Comité des habitants d'El Mourouj 2, Service chrétien mondial/Secours luthérien mondial, Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), Lolonyo Women's Club, Partenariat Afrique-Canada, Forum africain, Network on Debt and Development (AFRODAD), League for Woman and Child Education, Trickle Up Programme, Ukimwi Orphans Assistance (UOA), World View.

C. Adoption de l'ordre du jour

18. Le Comité ad hoc a adopté l'ordre du jour ci-après pour l'examen à mi-parcours :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Rapporteur.

/...

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Participation d'organisations non gouvernementales.
5. Examen à mi-parcours.
6. Adoption du rapport du Comité ad hoc.

D. Élection du Bureau

19. À sa session d'organisation, le 20 juin 1996, le Comité ad hoc a élu par acclamation les membres suivants de son bureau :

Président : M. Hisashi OWADA (Japon)

Vice-Présidents : M. Alex REYN (Belgique)  
M. Denis DANGUE REWAKA (Gabon)  
M. Samuel R. INSANALLY (Guyana)

20. À la 1re séance, le 16 septembre 1996, M. Dušan Rovenský (République tchèque) a été élu Rapporteur par acclamation.

E. Organisation des travaux

21. À sa 1re séance, le 16 septembre 1996, le Comité ad hoc plénier a adopté son ordre du jour, tel que modifié oralement et approuvé l'organisation de ses travaux.

22. Le Groupe de travail I a tenu des consultations officieuses les 16 et 18 septembre 1996 et le Groupe de travail II a tenu le même type de consultation les 17 et 18 septembre 1996.

Documentation

23. Le Comité ad hoc était saisi de la documentation ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/228);

b) Rapport du Secrétaire général comportant des estimations des ressources nécessaires à l'application intégrale du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/228/Add.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux du Comité ad hoc (A/AC.251/5).

Des documents d'information complémentaires ont également été fournis :

Rapport de l'Organisation de l'unité africaine sur l'évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;

Rapport du Fonds commun pour les produits de base sur l'application de la résolution 49/142 de l'Assemblée générale;

Rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et de la Déclaration de Tokyo intitulé "Associés pour le progrès : l'Afrique et la communauté internationale";

Rapport sur le séminaire consacré à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, tenu à Tokyo les 27 et 28 août 1996;

Rapport sur le nouveau rôle que sont appelées à jouer les organisations non gouvernementales dans le développement durable de l'Afrique.

F. Nomination des présidents des groupes de travail

24. À sa session d'organisation, le 20 juin 1996, le Comité a approuvé la nomination des Vice-Présidents Samuel Insanally (Guyana) et Alex Reyn (Belgique) pour présider respectivement les groupes de travail I et II.

G. Participation d'organisations non gouvernementales

25. À sa session d'organisation, le Comité ad hoc a décidé d'autoriser les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et d'autres organisations non gouvernementales ayant contribué à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, à prendre la plus grande part possible à l'examen à mi-parcours, conformément aux règles établies et à la pratique habituelle.

26. À sa séance du 23 juillet 1996, le Bureau a décidé que des organisations non gouvernementales seraient autorisées à assister aux séances officielles et qu'elles pourraient s'exprimer lors des séances d'ouverture et de clôture. Il a également demandé aux organisations non gouvernementales de désigner quatre représentants (deux Africains et deux non-Africains) qui participeraient aux travaux des deux groupes de travail en qualité d'observateurs.

27. À sa première séance, le 16 septembre 1996, le Comité ad hoc a approuvé la décision du Bureau concernant la participation d'organisations non gouvernementales. À cet égard, toujours à la première séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

-----